

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
 M. JACQUES BÉNARD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À CHAMPLAIN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 juin 2023 à 13 h 30
Centre du Tricentenaire
961, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 14 JUIN 2023

5	MOT DU PRÉSIDENT	1
	PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES :	
10	COMITÉ DES BACS BRUNS DE LOUISEVILLE (DM12)	
	M. Jacques Rheault	4
	Mme ISABELLE LÉVESQUE (DM18)	16
	DIANA FOOD (DM11)	
	M. Mathieu Bergamini	25
15	M. ALEXANDRE RICHARD (DM17)	31
	CAP EXCAVATION (DM4)	
	M. Jérôme Lavoie.....	44
	RECTIFICATION DE M. STÉPHANE COMTOIS – ÉNERGYCYCLE.....	60
	RECTIFICATION DE M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ – MATREC	62
20	MOT DE LA FIN	65

25

30

SÉANCE DU 14 JUIN 2023
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

35

LE PRÉSIDENT :

40

Bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain.

Mon nom est Pierre Magnan et c'est moi qui préside cette commission d'enquête du BAPE.

45

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

50

Pour celles qui sont sur place, il suffit de s'inscrire au registre, à la salle de l'arrière. Et là, j'annonce, de ce fait, que le registre est maintenant ouvert.

55

Pour les gens qui nous suivent à distance, ils peuvent, quant à eux, remplir le formulaire qui est prévu à cet effet dans la page Web du mandat de la commission ou téléphoner au 1 800 463-4732, au poste 6 et les intervenants seront appelés par ordre d'inscription, après que les présentations qui sont prévues à l'horaire seront terminées.

60

Avant de laisser la parole à notre premier participant, j'aimerais faire quelques rappels. D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau municipal de Champlain, ainsi que dans le site Web et au bureau du BAPE.

Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous aurez la possibilité de rectifier des faits qui sont mentionnés dans les mémoires ou dans la présentation d'un participant. Je veux mentionner ici qu'une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale, ça se limite à corriger une inexactitude qui est démontrée, comme une erreur de date, de

65 quantité, une fausse référence ou une citation erronée.

Donc, il n'est pas question ici de se prononcer sur la justesse ou sur la suffisance d'une analyse ou une opinion.

70 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devrez vous inscrire au registre, et là, j'ai mentionné que le registre est maintenant ouvert, donc il est à l'arrière de la salle, ou à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet, dans la page Web du mandat de la commission ou, je le répète, en appelant au 1 800 463-4732, poste 6.

75 Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels, on parle ici de rectifications. Celles-ci pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le 21 juin, à 16 h.

80 Donc, le registre, aujourd'hui, va servir à deux choses, donc les personnes qui ne se sont pas déjà manifestées pour intervenir devant la commission et qui voudraient intervenir, vous devez être inscrits au registre, ou remplir le formulaire qui est sur la page Web du mandat de la commission, ou en appelant au numéro que je vous ai mentionné. Et aussi, le registre va servir aux gens qui veulent faire des rectifications à la fin de la séance.

85 J'aimerais rappeler aussi qu'aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire ou aucune attitude méprisante ne seront tolérés, et ce, afin d'assurer qu'on a un début serein et respectueux, mais ça a été très bien à ce niveau-là depuis le tout début, donc je ne verrais pas pourquoi on ait des problèmes à ce niveau-là cet après-midi.

90 Enfin, votre opinion dans le cadre de nos services est importante dans un but d'amélioration continue, et c'est pourquoi je vous invite à prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet-là.

95 Pour les personnes qui sont en salle, vous pouvez vous procurer le formulaire à la table qui est située à l'arrière de la salle. Donc, ou pour les gens à distance, vous le retrouverez dans le site Web du BAPE, dans la page du mandat de la commission, de même que dans le Facebook Live.

Il est à noter que ce sondage va préserver votre anonymat.

100 Pour cette séance ou la séance de cet après-midi, nous avons cinq interventions. Je tiens à préciser que le temps alloué pour chaque présentation est de 10 minutes, et qu'au besoin, mon collègue et moi échangerons avec les participants afin de préciser leur point de vue.

105

M. JACQUES RHEULT
COMITÉ DES BACS BRUNS DE LOUISEVILLE (DM12)

J'invite maintenant notre premier participant, monsieur Jacques Rheault, à venir, à s'avancer à la table.

110 – Bonjour, Monsieur Rheault. Donc, la commission a bien pris connaissance de votre mémoire, puis avant de vous céder la parole, j'aimerais faire quelques éclaircissements en lien avec certains de vos propos.

115 Là, je veux être bien clair : ce n'est pas des reproches à votre égard, mais c'est plus un objectif de pédagogie et de bien clarifier les choses. Donc, j'aurais trois points à clarifier avec vous et avec l'audience, aujourd'hui.

120 Donc, vous mentionnez, dans votre mémoire, avoir été limité à poser seulement deux questions lors de la première partie de l'audience publique.

J'ai bien mentionné, dans mon intervention d'ouverture, le 16 mai dernier, que les participants étaient limités à deux questions par intervention, mais qu'ils pouvaient se réinscrire au registre autant de fois qu'ils voulaient, et cette procédure vise à permettre au plus grand nombre de participants de s'exprimer, ce que des intervenants ont fait, d'ailleurs, lors de la première partie de l'audience.

125

De plus, vous évoquez le refus de la commission de demander des études scientifiques indépendantes, dans votre mémoire.

130 Sachez que si la commission, et je veux vous rassurer là-dessus, jugeait qu'elle avait besoin de telles études ou d'avis dans le cours de son analyse, elle les demanderait sans hésitation et c'est une pratique courante au BAPE.

135 Donc, en cours d'analyse, on n'est pas tous des spécialistes dans l'équipe, et ça nous arrive de demander un avis ou même de demander une étude à un spécialiste ou une spécialiste.

140 Enfin, vous questionnez le fait que les représentants des ministères n'ont pas posé de questions à l'initiateur en commission. Il est important de rappeler que la première partie de l'audience du BAPE permet spécifiquement aux citoyens et à la commission de poser des questions à l'initiateur et aux personnes-ressources.

145 (Coupure sonore) les représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs me posent leurs questions à l'initiateur dans le cadre de leur propre analyse du projet, et que ces questions sont rendues publiques sur le site Web du Ministère et du BAPE.

150 Donc, vous pourrez aller consulter les questions que les fonctionnaires du Ministère ont posées à l'initiateur dans le cadre de leur analyse, et croyez-moi, il y a en a beaucoup, donc il y a plusieurs documents, dans les documents POUR, qui sont, entre autres, sur le site du BAPE.

155 Donc, ces questions-là, les fonctionnaires du Ministère ont posé beaucoup de questions à l'initiateur, en particulier dans le processus de recevabilité de l'étude d'impact.

160 Donc, je voulais faire ces points-là. Comme je vous mentionne, ce n'est pas un reproche que je vous adresse à vous, ça a un but pédagogique, ça va être dans les verbatim, mais je pense que c'est important de le faire autant à votre intention, mais qu'à l'intention du public et des citoyens en général.

M. JACQUES RHEAULT :

160 (Coupure sonore).

LE PRÉSIDENT :

165 Pardon? Non, je vous demanderais simplement de présenter votre mémoire, comme vous aviez... en fait, comme c'était prévu que vous le fassiez maintenant, donc je vais vous laisser présenter votre mémoire. Donc, je vous remercie beaucoup de votre attention.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

170 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM12)

LE PRÉSIDENT :

175 Merci beaucoup, Monsieur Rheault. J'aurais deux questions pour vous. Il y en a une, c'est pour assouvir ma curiosité personnelle. En lisant votre mémoire, des fois, je me disais, « bon, il semble en faveur de la récupération des matières compostables, puis parfois, on a l'impression que c'est non ». Quelle est la mission ou l'objectif du comité du bac brun de Louiseville?

180 **M. JACQUES RHEAULT :**

185 Bien, c'est de suivre le dossier, parce que pour nous, c'est très important. Ça concerne la santé humaine. On sait qu'il y a beaucoup de produits toxiques, on sait que quatre municipalités au Québec sont touchées par ces polluants-là. Il y en a en Estrie, il y en a à Bromont, il y en a différents endroits.

LE PRÉSIDENT :

190 Mais je comprends...

M. JACQUES RHEAULT :

195 Il y a quatre États américains que les terres sont contaminées par les PFAS. Nous aussi, parce que c'est important, au Québec, d'avoir quelque chose qui soit bien encadré.

LE PRÉSIDENT :

200 O.K., je comprends. Donc, ce n'est pas nécessairement sur le bienfait ou pas du compostage. Donc, parce que le nom de votre comité, c'est le « comité des bacs bruns de Louiseville », du bac brun de Louiseville. Je me demandais si, est-ce que vous êtes en faveur ou pas du compostage. Donc, ça n'a rien à voir avec le nom.

205 **M. JACQUES RHEAULT :**

On n'est pas pour, on n'est pas contre. On est juste contre la façon...

LE PRÉSIDENT :

210 O.K. Je comprends. Je comprends.

Puis maintenant, ma deuxième question, vous mettez dans la balance, dans votre mémoire, le site d'incinération de Québec, et vous semblez mentionner que ça aurait été
215 préférable de procéder comme ça. Vous semblez mettre ça dans la balance en opposition à l'enfouissement. Est-ce que vous pourriez me clarifier votre pensée là-dessus?

M. JACQUES RHEAULT :

220 Sur...? Je comprends mal la question.

225 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, c'est que dans votre mémoire, vous mentionnez que ça aurait été préférable de faire un site d'incinération comme à Québec.

230 **M. JACQUES RHEAULT :**

Oui.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Est-ce que vous croyez que c'est moins polluant, que ça génère moins de gaz à effet de serre que l'enfouissement, par exemple?

240 **M. JACQUES RHEAULT :**

Exact. Exact. Parce que si on prend sur la rive sud, ici, la ville de Bécancour et la ville de Nicolet, un des représentants qui a parlé aux médias récemment, il faisait allusion avec un genre de site comme ça, juste avec les sacs mauves; ça représente 50 % de moins de pollution dans la région, côté rive sud.

245
250
Donc, c'est là. Quand j'écoutais le premier ministre, l'autre jour, François Legault, le ministre de l'Environnement, ils disaient, ils mentionnaient que la pollution au Québec est à 45 % causée par les camions. Donc, si on met trois fois plus de camions sur nos routes, c'est évident que ça va augmenter les gaz à effet de serre. La logique est là.

255
Nous, on y allait dans le sens de prioriser un centre de biométhanisation pour éviter d'avoir moins de camions sur les routes, puis ne pas avoir de taxes à payer sur les bacs bruns. Parce qu'on paie pour ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vais passer la parole à mon collègue.

260

LE COMMISSAIRE :

Bonjour, Monsieur Rheault.

265

M. JACQUES RHEAULT :

Bonjour.

LE COMMISSAIRE :

270

Vous couvrez quand même assez large, dans votre mémoire...

M. JACQUES RHEAULT :

275

Oui, évidemment.

LE COMMISSAIRE :

C'est correct, ce n'est pas un reproche, au contraire.

280

M. JACQUES RHEAULT :

Non, mais ce que je peux vous mentionner, c'est qu'on n'a pas eu la chance de poser des questions. C'est pour ça que...

285

LE PRÉSIDENT :

290

Monsieur Rheault, je vous arrête tout de suite. Ce n'est pas vrai. Parce que je vous ai mentionné tout à l'heure que vous auriez pu vous réinscrire au registre autant de fois que vous vouliez, puis il y a des citoyens qui l'ont fait.

295

Donc, si on parle de l'audience publique du BAPE, là je ne vous parle pas de la séance d'information qui a eu lieu avant, je ne sais pas comment ça s'est passé, mais je pense que ça s'est bien passé.

M. JACQUES RHEAULT :

300

Ça s'est passé très bien.

LE PRÉSIDENT :

305

Mais je veux faire le point avec vous : ce n'est pas vrai qu'on vous a empêché de poser des questions.

M. JACQUES RHEAULT :

310

Oui.

LE PRÉSIDENT :

315

Vous auriez pu poser 20 questions si vous aviez voulu, mais il aurait fallu vous inscrire au registre 10 fois. C'est tout. Et si on utilise cette procédure-là, c'est pour permettre au plus grand nombre de personnes de s'exprimer, parce que si la première personne qui parle pose 20 questions et qu'on a une heure pour les questions, bien, il n'y a personne d'autre qui pourra s'exprimer.

320

Donc, c'est important pour moi...

M. JACQUES RHEAULT :

C'est un sujet d'actualité comme ça, l'environnement, présentement, ces années-ci puis ces jours-ci.

325

LE PRÉSIDENT :

Mais Monsieur Rheault...

330

M. JACQUES RHEAULT :

C'est tellement longtemps, que deux questions, deux, trois questions, on ne peut pas passer trois, quatre journées à poser des questions. Il aurait été préférable d'avoir, je ne sais pas, moi, un minimum de 10, 15 questions.

335

LE PRÉSIDENT :

Non, Monsieur Rheault, parce que...

340

M. JACQUES RHEAULT :

C'est des sujets importants.

LE PRÉSIDENT :

345

Parce que si c'était 10, 15. Vous auriez pu les poser, vos 10, 15 questions, mais il aurait fallu, après chaque deux questions, aller vous réinscrire à l'arrière. Ce n'est pas loin. Aller vous réinscrire à l'arrière ou vous réinscrire via le Web si vous étiez à l'extérieur. Mais...

350

M. JACQUES RHEAULT :

Peut-être qu'il y a eu un malentendu, parce que je suis allé en arrière, moi, puis...

LE PRÉSIDENT :

355 Ah non, non, ce n'est pas...

M. JACQUES RHEAULT :

360 (Inaudible), je n'avais pas le droit de poser plus que deux questions.

LE PRÉSIDENT :

365 Non. Par intervention. Mais vous pouviez faire 10 interventions si vous vouliez, mais il fallait aller se réinscrire à chaque fois pour laisser la chance à tout le monde de s'exprimer.

Donc, c'est bien. On va clore là-dessus.

M. JACQUES RHEAULT :

370 (Inaudible) mon mémoire est un...

LE PRÉSIDENT :

375 Je ne veux pas qu'on laisse l'impression qu'on vous a empêché de poser des questions. C'est que soit vous n'avez pas bien compris la procédure ou pour une autre raison, mais ce que je peux vous confirmer, vous auriez pu poser autant de questions que vous auriez voulu ici, en audience. Ça, c'est certain. Donc, c'est la procédure du BAPE.

Donc, là, je vais laisser mon collègue continuer.

380

LE COMMISSAIRE :

Rebonjour, Monsieur Rheault. Moi, je vais vous en poser une seule, question. Et en fait, lorsqu'on a lu votre mémoire, puis en fait, la présentation que vous venez d'en faire, il y a

385 effectivement des choses qui débordent largement du cadre du projet lui-même, et c'est de bonne
guerre. Or, la commission a le mandat d'étudier, d'analyser ce projet spécifique.

Alors, ma question pour vous, c'est : dans l'ensemble des demandes que vous faites dans
390 votre mémoire, lesquelles s'adressent spécifiquement au projet de LET et lesquelles sont les plus
critiques, en fait? Si vous en aviez deux ou trois à nous dire « ça, là, c'est vraiment, dans votre
analyse à la commission, ça, c'est les deux, trois aspects auxquels j'aimerais que vous portiez
attention ».

M. JACQUES RHEAULT :

395 Bien, j'ai mal compris votre question. Peut-être que... Moi, j'ai de la difficulté à entendre un
peu, puis... à l'âge de 11 ans, moi, j'étais sourd complètement. J'ai eu des greffes d'oreille d'une
petite fille de 11 ans, ça fait que c'est pour ça que j'ai un petit peu plus de misère à entendre.

LE PRÉSIDENT :

400 Bien, je vais peut-être la formuler autrement. Votre mémoire couvre beaucoup de questions,
des questions qui sont intéressantes.

405 La commission, le mandat qu'on a, concerne l'analyse du projet qu'on a sous les yeux. Donc,
il y a beaucoup de vos questions qui débordent le mandat qu'on nous a donné. Même si on voulait
les étudier, on ne pourrait pas parce qu'on a reçu un mandat, puis le mandat est quand même assez
large, mais c'est précis : c'est d'étudier le projet qu'on a sous les yeux.

410 Donc, d'après vous, quelles seraient les deux, trois questions les plus importantes pour votre
organisme sur lesquelles la commission devrait se pencher pour le projet du LET de Champlain, le
projet d'agrandissement du LET de Champlain?

415

M. JACQUES RHEAULT :

420 La première des choses que je peux vous mentionner, c'est qu'il n'y a pas de loi à Québec pour obliger les gens à avoir des bacs bruns. C'est la première des choses. S'il y en a une, j'aimerais ça avoir le texte de loi.

LE PRÉSIDENT :

425 O.K., mais ça, ce n'est pas dans notre mandat, vous voyez, parce que...

M. JACQUES RHEAULT :

430 Bien, écoutez, un site d'enfouissement, ça concerne tous les gens de la Mauricie. Ça ne concerne pas juste les gens de Champlain. Les sites d'enfouissement, ça contient plein de matières toxiques polluantes.

LE PRÉSIDENT :

435 Oui, je comprends.

M. JACQUES RHEAULT :

440 Nous autres, c'est ça qu'on défend, dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

445 **M. JACQUES RHEAULT :**

On veut juste que ça soit plus englobé, ça soit mieux contrôlé par des scientifiques. On fait une demande précise d'avoir une association de biologistes, microbiologistes, parce que c'est eux

450 qui sont plus expérimentés pour explorer les sols, parce qu'au niveau des PFAS, je reviens
tout le temps aux PFAS, parce que présentement, il n'y a pas partout, au Canada, concernant
les PFAS sur l'étendue dans des nappes phréatiques puis dans des terres. Il n'y a aucune
étude d'impact là-dessus. Puis apparemment que c'est très important, ils en ont fait une aux
États-Unis, puis c'est là qu'ils ont trouvé que ça allait plus loin qu'ils pensent.

455 **LE PRÉSIDENT :**

Ça serait le principal point que vous voudriez, sur lequel vous voudriez qu'on se penche, la
question des...

460 **M. JACQUES RHEAULT :**

L'aspect scientifique, puis pour éviter les risques sanitaires.

465 Puis un des points importants, moi j'en viens tout le temps aux excréments d'animaux. Ça
contient des dioxines, des furanes, puis ça, c'est très toxique.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

470

M. JACQUES RHEAULT :

Mais là-dessus, c'est l'aspect santé humaine des citoyens. C'est là l'impact.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Bon bien, le message est clair. Donc, est-ce que ça...

480

LE COMMISSAIRE :

Non, ça répond bien à ma question.

– Merci beaucoup, Monsieur Rheault.

485

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup, puis on a votre mémoire en main. Donc, pas de problème, on va l'examiner avec attention. Merci beaucoup, Monsieur Rheault.

490

Mme ISABELLE LÉVESQUE (DM18)

495

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, on va passer à notre deuxième présentation, qui va être faite par madame Isabelle Lévesque, qui est en ligne. Donc, je vais laisser la régie nous mettre en contact avec madame Lévesque.

500

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

Bonjour. Bonjour, Madame Lévesque. Donc, je vais vous laisser présenter votre mémoire, et puis après ça, bien, on pourra vous poser des questions. Donc, je ne sais pas si vous étiez en ligne, on vous alloue 10 minutes pour la présentation de votre mémoire, et après ça, on pourra vous poser des questions, donc allez-y.

505

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

Vous n'avez pas de questions préalables comme pour le monsieur avant? Non, c'est beau? O.K., parfait.

510

515 Bon, bien, dans le fond, je vais résumer mon mémoire en pas de tant de temps. Mon souci principal est de réduire les risques de défaillances dus à une conception inadéquate, ce que je pense qui est le cas.

520 Il ne faut pas oublier qu'un ouvrage de lieu d'enfouissement technique, qui est un dépotoir ici, c'est un ouvrage qui a une vie à perpétuité. Donc, perpétuité, c'est pour toujours, ça va être là, ça va être là quand il va y avoir des glaciers qui vont nous revenir sur la tête. Bon, mettons. Mais c'est ça la vie d'un ouvrage comme ça.

Donc, d'avoir des facteurs de sécurité puis une conception exceptionnelle au-delà des lois et règlements, puis qu'il soit vraiment dans la perspective de perpétuité, c'est important.

525 Ça fait que ce que je pense, moi, selon mon analyse du dossier, c'est que les facteurs de sécurité qui ont été utilisés dans cette étude-là sont inadéquats. Un facteur de sécurité, pour expliquer un peu aux gens c'est quoi, c'est un ratio entre les forces des sols puis les stress requis pour avoir un équilibre. Donc, quand on a l'équilibre, on est à 1, parce que le ratio est 1 pour 1 ou 2 pour 2, on a un ratio.

530 Ici, dans l'étude, il y a des facteurs de sécurité pour des analyses à long terme qui ont été faites, qui montrent un facteur de sécurité de 1.0, donc on est exactement à l'équilibre.

535 Ça veut dire qu'à long terme, le promoteur dit qu'il n'y a rien qui va changer. Jamais. Il n'y aura pas plus de pluie, il n'y aura pas plus de neige, les sols vont être exactement comme ils pensent, il n'y aura pas plus de végétation; je veux dire, c'est impossible. C'est impossible, même dans la prochaine année, qu'il n'y ait rien qui change dans l'ouvrage ou dans la conception ou dans comment c'est construit.

540 Donc, avoir un facteur de sécurité de 1.0, qui est un ratio d'équilibre exact, c'est inacceptable. Donc, ça, c'est mon premier point, puis je voulais prendre le temps de l'expliquer parce que dans mon mémoire, je n'ai pas tant expliqué la théorie, mettons, qu'il y a en arrière, donc c'est ça.

545 Il y a aussi des valeurs qui ont été utilisées dans l'analyse de stabilité comme, ce qui est la plus aberrante plus moi, il y en a d'autres que je pourrais vous lister, mais celle du mur bentonitique.

550 Un mur bentonitique, ça sert à empêcher les effluents contaminés à s'en aller vers l'environnement. C'est un mur étanche, c'est comme un Tupperware, mettons. C'est notre mur de plastique pour ne pas qu'il y ait d'épanchement vers l'environnement souterrain.

555 Ce n'est pas un ouvrage structural, ce n'est pas un mur de béton. La bentonite, en fait, en réalité, c'est de la cendre volcanique. Donc, c'est extrêmement fin, c'est plus que de l'argile. C'est pour ça que ça fait un très, très bon *étanchéiseur*, parce que c'est extrêmement fin, c'est beaucoup plus fin que de l'argile. On sait que l'argile, c'est étanche, mais un mur bentonitique, encore plus parce que ces particules-là, qui sont de la cendre volcanique, sont (coupure sonore).

560 Donc, ces particules-là, évidemment, n'ont pas de friction, mais ils ont de la cohésion, donc c'est important de prendre ça en compte quand on fait des calculs, que c'est de la cohésion et non de la friction, puis que ce n'est pas un ouvrage structural.

565 Donc, je pense que d'exiger un facteur de sécurité plus élevé que 1.0 serait approprié autant pour le requérant, le promoteur et puis les parties prenantes, le Ministère, tout le monde, parce que personne ne veut avoir une défaillance, tout le monde veut que l'entretien coûte moins cher, puis que l'opération soit simple et sans aléas. Donc, je pense que tout le monde bénéficierait de cette mesure.

570 L'autre chose que j'aimerais aborder, c'est la récurrence des prix pour la conception. La conception a utilisé une récurrence de crue de 100 ans, puis quand j'ai posé la question à la commission il y a quelque temps, on m'a répondu que oui, la récurrence de 1 000 ans est parfois utilisée, mais lorsqu'il y a des sources d'eau potable à proximité.

Mais là, je me dis, dans ce cas-ci, il y a une rivière, il y a des sources d'eau potable, il y a des puits, il y a des pointes; pourquoi on n'utilise pas 1 000 ans? En fait, c'est ça qu'on a, c'est ça, notre cas. On m'a dit que lorsqu'on a ce cas-là, qu'il y a de l'eau potable à proximité, on utilise 1 000 ans.

575 Bien, je pense qu'on est dans cette situation-là, donc je pense que ça s'applique. Ça a été la réponse que j'ai eue, donc je fais juste le suivi là-dessus.

580 Par rapport à l'échantillonnage et le suivi de la qualité de l'eau, on pense souvent que la qualité de l'eau, ça va être les effluents souterrains qu'on veut regarder ou les effluents en surface, dans les rivières et tout.

585 Mais je pense aussi qu'il y a des inquiétudes citoyennes, et par tout le monde, par rapport aux poussières, puis les poussières, aussi, peuvent se retrouver dans l'eau de surface, donc je pense que ça vaut la peine de faire des mesures dans les eaux de surface jusqu'à... t'sais, ça pourrait aller même jusqu'à quelques kilomètres à la ronde, parce que les poussières, bien, avec le vent, vous savez, à Champlain, si vous êtes resté ici un peu longtemps, vous n'avez pas beaucoup de cheveux, puis il vente, il vente beaucoup. Donc, il vente énormément, mon barbecue est tombé de mon patio quelques fois tellement qu'il vente, ça fait qu'il vente ici.

590 Ça fait que les poussières peuvent se rendre vraiment loin, puis de voir jusqu'où ils vont en faisant des collectes des sédiments, il y a des jarres à sédiments qui existent, *by the way*, et dans l'eau, ça permettrait de voir jusqu'où l'impact des poussières va sur le territoire.

595 L'impact de la rivière Champlain, c'est mon prochain point. C'est une rivière qui a un méandre. On sait que les méandres, ça change de chemin souvent à cause de l'érosion, comment ça se passe, puis je pense qu'éventuellement, le méandre qui est au nord du site, du lieu d'enfouissement, pourrait faire de l'érosion du mur bentonitique qui est en profondeur dans le site, puis à la longue, de faire l'érosion de ce mur bentonitique là, bien, il va y avoir des effluents qui vont s'évader du site, ce qu'on ne veut pas, personne.

600
605 Donc, je pense qu'il faudrait regarder, avoir peut-être un mur de protection, quelque chose, pour vraiment s'assurer que le méandre ne change pas de parcours, du moins, autour du site. Ça fait que ce serait quelque chose à mettre dans la conception pour le méandre.

610 Par rapport aux suivis et entretiens postfermeture, on m'a dit, quand j'ai posé des questions, qu'il y avait des provisions anticipées pour 30 ans postfermeture du site. On a parlé que c'est un site qui est là à perpétuité. 30 ans, c'est nettement insuffisant. Il faut avoir de l'argent qui va rester au moins quelques centaines d'années.

615 Puis ici, on a une mauvaise conception à la base, l'entretien va être encore plus dispendieux que ce qui est prévu, puis là, après ça, c'est l'argent des contribuables. C'est les contribuables qui vont payer pour ce suivi et entretien-là.

Donc, ce n'est pas ça qu'on veut, personne. Je pense qu'il faut réviser c'est quoi les provisions par rapport aux suivis, entretiens.

620 Puis par rapport aux prédictions, bien, les conditions climatiques anticipées, il y a une firme québécoise, qui s'appelle Ouranos, qui fait des super belles prédictions. Je pense que quand on veut être conservateurs, d'utiliser ce qui est le pire cas dans les prédictions d'Ouranos, c'est souvent une belle méthode pour être ferré puis s'assurer d'avoir le moins d'aléas non prévus et indésirables.

625 Puis j'aimerais faire une recommandation au ministère de l'Environnement, ici, parce que pour moi, le fait que le promoteur a soumis une conception avec des facteurs de sécurité aussi bas, puis qui est, de mon avis, inadéquate et inadmissible d'un point de vue de la sécurité des ouvrages, moi, ça me dit que le requérant, le promoteur pensait que ça serait accepté d'emblée, parce que sinon, il n'aurait jamais soumis ça.

630 Donc, je pense que le Ministère devrait embaucher un ingénieur géotechnique pour travailler avec eux, pour les aider à revoir ces projets-là.

635 Puis ce qui m'inquiète, en fait, c'est qu'il y a d'autres promoteurs avant qui ont dû faire ça, et qu'il y en aura dans le futur, donc cet ingénieur-là va être bien occupé, à mon avis, à réviser les projets puis à peut-être mettre des nouvelles normes en place, au Québec, qui seraient nécessaires, à mon avis.

640 Donc, en conclusion, mon objectif, c'est que l'objectif soit conçu de façon sécuritaire, puis on veut éviter un épanchement dans le futur. Ce n'est pas souhaitable pour personne, donc voilà. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

645 Merci beaucoup, Madame Lévesque, et je vous remercie et vous félicite pour votre discipline. Donc, vous êtes entrée tout à fait dans les temps qui vous étaient alloués. Donc, c'est très et je vous en remercie encore une fois.

650 On a bien lu votre mémoire et je vous dirais, au départ, qu'il y a plusieurs points que vous soulevez qui sont assez techniques et qui vont demander des vérifications de la part de la commission, donc question de bien comprendre et de voir comment ça pourrait être intégré dans notre analyse. Puis je ne voudrais pas entrer dans ces détails trop techniques là aujourd'hui, mais on a quand même des questions pour vous, mais je voulais vous dire simplement pour vous assurer qu'on va se pencher avec attention sur votre mémoire.

655 Lorsque vous mentionnez, vous en avez parlé tout à l'heure, qu'il est inévitable que le parcours des méandres, parce qu'il n'y a pas seulement un méandre, il y en a plusieurs, que les parcours des méandres de la rivière Champlain vont être modifiés par l'agrandissement de l'empreinte du LET, j'aimerais que vous m'expliquiez comment ou en quoi l'agrandissement du LET pourrait affecter le parcours de la rivière Champlain.

660 Ça, je n'ai pas compris, puis je voudrais seulement que vous m'expliquiez un peu comment que ça, ça pourrait se faire. Comment le site pourrait impacter la dynamique des méandres.

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

665 Oui. Bien, en fait, c'est une question de volume intrant/extrant. Par défaut, il y a un changement des volumes parce que la surface... en ce moment, la surface est plane, c'est horizontal, donc on a une pluie qui s'en va ici, puis elle s'en va dans plusieurs directions qui sont déjà prédestinées. En mettant un angle, puis en déviant l'eau dans d'autres directions, les volumes vont changer.

670 Donc, c'est comme ça que ça va changer le méandre, puis il va y avoir des systèmes d'érosion, aussi, qui vont changer, parce que les volumes, puis les quantités, puis les vitesses à certains endroits vont être modifiés.

LE PRÉSIDENT :

675 Quand vous mentionnez que, bon, la dynamique, le changement des méandres pourrait aller faire de l'érosion sur le mur de bentonite...

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

680 J'ai de la misère à comprendre, parce qu'entre le site et la rivière, il y a la rue Sainte-Marie qui, elle, est sur des assises quand même relativement solides. Comment, par érosion, la rivière pourrait aller éroder le mur de bentonite?

685 **Mme ISABELLE LÉVESQUE :**

690 Bien, il y a un autre méandre qui passe en dessous de la 40, puis qui est au nord du site. Peut-être, là, je pensais que ça faisait partie de la rivière Champlain, peut-être que ça a un autre nom, je me suis peut-être trompée de ce côté-là, mais c'est celui-là qui m'inquiète, en fait. Est-ce que c'est plus clair?

LE PRÉSIDENT :

695 O.K., là, je comprends. Sachant ça, donc nous, on va, dans notre analyse, regarder ça. Parce que je ne voyais pas comment la rivière Champlain, même si elle changeait de... parce qu'on sait que, bon, une rivière comme la rivière Champlain, son parcours change à peu près continuellement en fonction des crues printanières, entre autres, mais il y a quand même la route entre le LET et la rivière Champlain. Et là, je ne voyais pas comment l'érosion pouvait se rendre jusqu'au mur de bentonite, mais là, je vais vérifier.

700

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

705 Non, c'est la partie vraiment au sud de la 40, mais il y en a un autre. Mais je pensais que c'était
comme un... ça fait partie de, mais là, je ne connais pas tous les noms des ruisseaux dans le comté
[phon.].

LE PRÉSIDENT :

710 C'est bon. On va regarder ça dans notre analyse. Donc, c'était les questions que j'avais à vous
poser. Je vais passer la parole à mon collègue, donc merci en ce qui me concerne.

LE COMMISSAIRE :

715 Bonjour, Madame Lévesque. À plusieurs reprises, dans le mémoire que vous avez déposé,
vous faites référence aux meilleures pratiques, notamment sur les questions des analyses de
stabilité.

720 Alors, ma question : est-ce que, dans le fond, à quelles meilleures pratiques faites-vous
référence et est-ce que ces meilleures pratiques là sont documentées pour qu'on puisse y jeter un
coup d'œil comme commission?

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

725 Tout à fait. Il y a plein de livres, depuis les années 60, c'est documenté. Un facteur de sécurité
de 1.5 est la base recommandée à peu près partout depuis les années 60. À peu près n'importe quel
référentiel de géotechnique va vous dire ça.

730 Mais par rapport aux meilleures pratiques au lieu d'enfouissement technique spécifiquement,
je ne les connais pas, mais par rapport aux pentes, en général, il y en a beaucoup que je pourrais
vous référer, mais au lieu d'enfouissement, il faudrait que je fasse une recherche, mais il y a
beaucoup, beaucoup, beaucoup d'ouvrages là-dessus.

LE COMMISSAIRE :

735

Puis là, vous ne faites pas référence à une industrie particulière, mais plus à la technique, dans le fond; c'est bien ça?

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

740

Oui, c'est de la géotechnique. Je veux dire, c'est ce qu'ils apprennent à l'école, c'est vraiment la base.

LE COMMISSAIRE :

745

Très bien. Ça répond à ma question.

LE PRÉSIDENT :

750

Donc, mais c'est parfait, Madame Lévesque, on vous remercie beaucoup. Donc, c'est les questions qu'on avait à vous poser, donc la commission va continuer son analyse sur la base de l'ensemble des informations qu'on reçoit des différents mémoires, dont le vôtre. Donc, merci beaucoup.

755

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

Bienvenue. Au revoir.

760

765

M. MATHIEU BERGAMINI
DIANA FOOD (DM11)

770

LE PRÉSIDENT :

Donc, la prochaine intervention sera faite par monsieur Mathieu Bergamini, de l'entreprise Diana Food.

775

– Bonjour, Monsieur Bergamini. Bienvenue.

M. MATHIEU BERGAMINI :

Bonjour. Est-ce que je commence par faire un résumé du mémoire?

780

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, tout à fait.

785

M. MATHIEU BERGAMINI :

Donc, je suis Mathieu Bergamini, je suis le directeur de Diana Food Canada. On est une entreprise qui fait partie du groupe Symrise, qui est des ingrédients, des parfums...

790

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez vous approcher du micro un petit peu? Merci beaucoup.

795

LE PRÉSIDENT :

800 Oui. Donc, je suis Mathieu Bergamini, le directeur de Diana Food Canada, qui fait partie d'un groupe Symrise allemand. C'est un grès grand groupe, plusieurs milliers d'employés, à peu près de 6 G\$ canadiens de chiffre d'affaires.

805 L'usine de Champlain est spécialisée dans la fabrication d'ingrédients pour des produits de santé naturels, en particulier, issus de canneberge d'Amérique du Nord.

L'usine a été fondée en 2008, je crois, et une des raisons de sa présence à Champlain, c'est les interactions qu'on a avec le LET. Il faut savoir qu'on utilise la station d'épuration du LET pour traiter nos eaux usées, et on achète du biogaz issu du LET.

810 Donc, on est, aujourd'hui, 28 personnes, on est en croissance importante. On embauche des gens du village de Champlain et des villages alentour, et on a, aujourd'hui, huit postes ouverts pour des opérateurs, des superviseurs en particulier. Voilà.

815 Donc, on achète du biogaz, et aujourd'hui, 38 % de notre énergie est le biogaz qui vient du LET, biogaz qu'on considère comme vert, parce que... pour l'instant. Si l'usine de Champlain ne l'utilise pas, il est brûlé en torchère.

820 Donc, voilà, ça nous permet d'avoir du biogaz vert, d'avoir des quantités stables et un prix stable, ce qui est très intéressant pour une entreprise industrielle. Voilà, c'est à peu près tout, je crois. Le reste est dans le mémoire.

LE PRÉSIDENT :

825 Parfait. Merci beaucoup. Donc, effectivement, on a bien lu votre mémoire et on a quelques questions pour vous, question de compléter notre compréhension des éléments que vous avez présentés.

830 Vous venez juste de le mentionner, que 38 % de votre énergie vient du biogaz du LET.
Pourriez-vous élaborer sur à quoi sert cette énergie-là dans votre entreprise? Donc, elle fait
fonctionner quoi, par exemple?

M. MATHIEU BERGAMINI :

835 Alors, on fait principalement, on fait fonctionner notre chaudière qui nous permet de chauffer
de l'eau pour deux raisons. Alors, je ne vais peut-être pas aller dans l'explication du procédé de
Champlain, mais on fait des extractions d'antioxydants, et donc, pour ça, de la même façon que
quand vous faites du thé le matin, vous avez besoin d'eau chaude pour extraire la théine de votre
thé, on a besoin d'eau chaude pour extraire les polyphénols et les antioxydants de nos produits.

840 Donc, principalement, on a une chaudière qui fonctionne au biogaz. On a quand même des
backups de propane, mais qu'on n'utilise pratiquement pas.

LE PRÉSIDENT :

845 Donc, c'est intéressant, parce que je voulais savoir, justement... puis vous êtes très
pédagogue, l'exemple de la théine est très bon avec le thé; est-ce que vous pourriez, dans l'état
actuel de votre production, est-ce que vous utilisez le maximum de biogaz en termes de proportion
de l'énergie totale que requiert votre énergie? Est-ce que vous pourriez augmenter la proportion des
850 biogaz que vous utilisez dans l'état actuel de votre production?

M. MATHIEU BERGAMINI :

855 Oui. Si on grandit, si on continue notre chiffre d'affaires, notre expansion, l'entreprise a grandi,
on a de plus en plus de ventes, on a des produits populaires. Oui, on pourrait avoir une deuxième
chaudière, peut-être doubler notre besoin en biogaz.

860

LE PRÉSIDENT :

865 En fait, ma question, c'était : dans l'état actuel, avant même, parce que ma prochaine question portait sur l'expansion que vous allez faire dans les trois prochaines années, vous mentionnez que vous allez doubler votre production au cours des trois prochaines années, j'aurai une question là-dessus, mais dans l'état actuel, avec la production actuelle, est-ce que vous considérez que vous utilisez le maximum de biogaz que vous pouvez utiliser dans vos procédés?

M. MATHIEU BERGAMINI :

870 Bien, c'est compliqué. Peut-être, on pourrait augmenter de 10 ou 20 % dans l'état actuel. On pourrait dire horizon 2023 et 2024.

LE PRÉSIDENT :

875 Donc, c'est la question à laquelle je voulais avoir une réponse. Et ma dernière question, justement, est en lien avec l'expansion que vous allez faire au cours des trois prochaines années, qui est quand même importante, de doubler votre production.

880 Est-ce que ça implique que vous allez doubler l'utilisation du biogaz ou que, par une économie d'échelle, vous en auriez peut-être besoin moins ou... donc, voilà, c'est le sens de ma question.

M. MATHIEU BERGAMINI :

885 Non. On n'a pas forcément besoin de doubler l'utilisation du biogaz pour doubler le chiffre d'affaires. On peut faire des optimisations, et puis on est dans des démarches de développement durable, donc on essaie d'utiliser moins d'énergie, de toute façon. Les vendeurs d'équipement, maintenant, fournissent des équipements moins énergivores.

890 Donc, doubler la production ne nécessite pas forcément doubler l'énergie, que ça soit en gaz ou même en électricité.

LE PRÉSIDENT :

895

Parfait, je vous remercie. Ça, ça répond à mes questions. Je vais passer la parole à mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

900

Bonjour, Monsieur Bergamini. J'ai deux petites questions très simples que j'ai déjà posées d'ailleurs à plusieurs autres intervenants avant : quelles seraient, pour votre entreprise, les conséquences si l'agrandissement, pour une raison ou une autre, n'était pas réalisé? Ce serait quoi l'impact sur votre entreprise? Et on parle bien du projet d'agrandissement.

905

M. MATHIEU BERGAMINI :

Alors, l'impact, ce serait une très grande incertitude, chose qu'on déteste dans une industrie, parce qu'une usine, on pense à 5 ans, 10 ans.

910

Sans les agrandissements, on va se demander si on va pouvoir continuer à envoyer nos eaux usées à l'usine.

915

Aujourd'hui, il y a deux choses qui sont importantes : le biogaz, qui nous permet d'avoir un avenir serein et de l'énergie stable, et le deuxième, c'est de pouvoir nous débarrasser de nos eaux usées, qui est quelque chose de très important.

920

Ce qui fait que sans nous pouvoir nous débarrasser des eaux usées, c'est très compliqué d'imaginer un avenir pérenne. C'est, premièrement, de notre côté, des investissements très, très grands, parce que sans station d'eaux usées, on a déjà regardé pour envoyer à la Ville, mais il faut percer une tranchée sous la voie ferrée, ce qui est pratiquement infaisable ou très compliqué.

Donc, ça mettrait en péril notre agrandissement, nos investissements et notre développement économique.

925 Il faut savoir qu'on fait partie d'un grand groupe allemand. Quand vous parlez de stabilité de
prix du gaz ou d'eaux usées, c'est des gens qui font très attention, surtout dans le contexte actuel.
Et au contraire, quand on leur dit qu'on a, nous, une source de biogaz vert et stable, bien, ça nous
permet de faire de la pub [phon.], de montrer qu'on est sérieux. Voilà.

LE COMMISSAIRE :

930 Donc, si je comprends bien, l'aspect critique, c'est le traitement des eaux usées. Le biogaz, je
comprends que c'est un plus.

M. MATHIEU BERGAMINI :

935 Oui.

LE COMMISSAIRE :

940 Mais l'aspect critique, pour vous, ce serait le traitement des eaux usées?

M. MATHIEU BERGAMINI :

945 Oui.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Très bien. Ça répond à la question. Merci.

LE PRÉSIDENT :

950 Bon, bien, voilà. C'est tout, Monsieur Bergamini. Merci beaucoup d'avoir répondu à nos
questions. Et donc, on va considérer ce qui est dans votre mémoire pour la suite de l'analyse de la
commission. Merci beaucoup.

955

M. MATHIEU BERGAMINI :

Très bien, merci.

960

M. ALEXANDRE RICHARD (DM17)

LE PRÉSIDENT :

965

Le prochain intervenant va être monsieur Alexandre Richard.
– Monsieur Richard. Bonjour, Monsieur Richard. Donc, allez-y.

M. ALEXANDRE RICHARD :

970

Donc, bonjour. En fait, je vous remercie d'être ici pour nous écouter. Puis j'ai écouté ce que vous avez dit tantôt, puis je vais essayer d'y aller court. Je vais vous laisser lire mon mémoire, puis j'invite à tout le monde à le lire, je crois qu'il va être déposé.

975

LE PRÉSIDENT :

Vous avez quand même 10 minutes.

M. ALEXANDRE RICHARD :

980

Exact.

LE PRÉSIDENT :

985

Et bon, disons qu'on est quand même flexibles. Donc, prenez le temps de nous exposer ce que vous avez à nous exposer.

M. ALEXANDRE RICHARD :

990 C'est bon. Donc, en gros, je vais débiter. Dans mon mémoire, en fait, je parle de l'endettement collectif, puis je trouve que c'est un point qui est vraiment important, qui touche un enjeu de fond, qui n'a pas été beaucoup parlé pendant la plupart des commissions d'enquête.

995 J'imagine que vous êtes au courant qu'il y a eu le rapport 364 sur la gestion des résidus ultimes. J'imagine que vous allez l'éplucher de fond en comble pour faire vos recommandations.

LE PRÉSIDENT :

1000 Vous pouvez être certain qu'on l'utilise de façon détaillée.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1005 Exact. Donc, en gros, un point qui n'avait pas été soulevé là-dedans, moi je m'en suis rendu compte. En gros, c'est que là, sur le coup, quand j'ai vu ce projet-là qui a été déposé, j'ai dit « Bah, ça ne me tente pas de m'en occuper, ça a l'air d'être un projet de la Régie intermunicipale, ça me semble être un projet commun. »

1010 Là, quand j'ai fouillé un peu, j'ai vu que le gestionnaire, bien, en fait, le gestionnaire était privé. Pas le gestionnaire, en fait. Bien, en tout cas, lui qui opère le site. En gros, c'est là que j'ai vu comme un peu une iniquité par rapport au... surtout, l'entité publique est endettée, puis le gestionnaire, lui, génère des revenus.

1015 Ça fait que là, prendre les principes du développement durable, je me dis « écoute, ça prendrait quand même au moins le calcul de ça pour que tout le monde soit au courant, c'est quoi l'équilibre dans tout ça ».

J'ai demandé, je pense que j'ai posé des questions par rapport à ça à la période de questions, je ne suis pas sûr, parce qu'il y a comme deux dossiers en parallèle. En gros, tout l'excédent pécuniaire qui sort pour le gestionnaire, en fait, tous les profits qu'il fait, je crois qu'il a déclaré dans

1020 son truc de rapport de développement durable, en fait, qui parle de la réduction... pas de réduction à la source, mais d'économie circulaire. Il y a un petit truc là-dedans qui dit qu'il explique le *full circle*.

1025 Puis moi, là, moi, j'ai dit : « Bon, le *full circle*, c'est quoi, ça? » Ça serait le fun que tout l'argent qui est généré par le promoteur soit réinvesti dans notre objectif collectif, il ne faut pas oublier, qui est l'élimination à la source du résidu ultime, O.K.?

Ça fait que là, en gros, c'est pas mal. On a un objectif collectif, O.K., puis c'est d'éliminer le fait d'enfourer des choses.

1030 Moi, je pense que si on donne ça à un promoteur privé, en fait, un gestionnaire privé, qui s'occupe que « inquiétez-vous pas, on va s'en occuper, on va faire de l'argent avec ça, on va s'assurer que tout est bien éliminé », moi je pense que dans la conscience, dans la tête de tout le monde, ça ne rentre pas. Ça nous éloigne trop du problème.

1035 Dans mon mémoire, je l'explique un peu, je dis que si chacun d'entre nous avait notre 700 kg de déchets dans notre cuisine à la fin de l'année, on arrêterait de consommer, c'est sûr et certain. On trouverait... on s'assoierait, on se mettrait ensemble, on trouverait des solutions pour pouvoir moins en produire.

1040 Là, qu'est-ce qui se passe, c'est que tout est externalisé, les profits, eux, ils s'en vont à l'entreprise privée, puis pour le collectif, bien, il ne reste plus rien, puis au bout de la ligne, on va se retrouver avec vraiment un passif énorme.

1045 Là, j'en viens à mon deuxième point. On comprend que tout le monde est endetté. On peut le voir ici : dans la salle, il n'y a personne. Personne n'a le temps de faire ça. Les gens, il faut qu'ils paient leur hypothèque, ils n'ont pas le temps de s'impliquer, ils n'ont pas le temps de trier leurs déchets, ils n'ont pas le temps de penser à ne pas acheter quelque chose. C'est sûr et certain : c'est dans une route puis ça ne finit plus. Donc, on le voit : la salle, aujourd'hui, est vide, c'est ça que je constate.

1050

1055 Donc, on va passer à l'autre point : l'internalisation du passif. Ça, c'est vraiment important. Quand les déchets sont tous mélangés puis qu'ils s'en vont dans le camion, bien, en gros, ça va être encore pire quand on va vouloir tout décontaminer ça plus tard. On ne laissera pas là dans le trou pendant une éternité comme tout le monde pense, que c'est éliminé. Il n'a rien d'éliminé. Tout ce qu'on a fait, c'est qu'on l'a changé de place. Vous comprenez?

1060 On a vraiment changé de place les déchets, c'est tout ce qu'on a fait. On ne l'a pas encore traité, on l'a juste concentré avec une pompe qui forme du lixiviat pour l'éternité. On s'entend que ça n'a pas de bon sens.

1065 Donc, en gros, si on veut prendre nos responsabilités, il faut commencer par internaliser ce passif-là. Ça fait que moi, qu'est-ce que je propose, vous avez le pouvoir de le faire. Vous, vous avez des pouvoirs exceptionnels, la commission.

1070 Faites faire une étude avec un mètre cube de déchets mélangés aléatoirement dans le dépotoir, puis donnez un objectif, en fait, à une équipe, de tout le traiter au complet, valoriser tout ça, peu importe, un mètre cube, ça ne coûtera pas une fortune.

1075 Puis après ça, vous allez pouvoir l'extrapoler à l'ensemble du site, puis une fois qu'on va avoir ce coût-là, qui va représenter le passif environnemental qui a été légué aux prochaines générations, en fait, pour l'instant, il est stocké là, je pourrais dire, ça, c'est un passif stocké là, il faut savoir ce que ça va prendre comme énergie pour pouvoir tout traiter ça.

1075 Une fois qu'on va pouvoir savoir ça, là, vous, vous avez le pouvoir de le demander, ça, O.K.? Vous pouvez demander des études indépendantes, surtout, puis vraiment trouver une solution.

1080 Après ça, ce qu'on peut faire, je vais tenter de rester positif, on ne pourra pas le traiter, je le sais, ça va demander des sommes astronomiques, mais au moins, on va être capables d'internaliser les coûts de générer un déchet puis de l'enfouir, puis après, de pouvoir le comparer avec des solutions de rechange. C'est la première étape.

Même si on sait que c'est impossible à faire en 10 ans, peut-être, ou en cinq ans, peut-être que dans les 50 prochaines années, on va être capables de réussir à vider le trou.

1085 Ça fait que pour là, aujourd'hui, ce qui est important, c'est que les gens puissent savoir l'importance de leurs actes. Quand ils cliquent « *add to cart* » dans leur téléphone pour commander quelque chose, il faut qu'ils soient au courant des impacts. Il faut qu'ils paient le vrai coût. Présentement, on ne paie pas le vrai coût de l'enfouissement. Puis ça, c'est vraiment important que ça soit internalisé.

1090 Je vais le répéter, mais faites au moins une expertise avec un mètre cube pour le comparer, puis après ça, on va pouvoir tous s'asseoir puis développer des solutions de recharge. Ça, c'est la première étape.

1095 Troisième point, il y a la forme juridique de l'entreprise. Ça, ça me titille pas mal, parce que là, c'est sûr que le gestionnaire, il est public. La personne, en fait, l'entreprise qui est l'entité inventée, une fois que, si jamais il y a des circonstances économiques, puis qu'il faut qu'elle parte, puis qu'elle ferme la porte, puis qu'il y a un désastre environnemental, on n'a aucune idée, ce qui peut se passer dans le futur. On n'est même pas au courant de tout le mélange qu'il y a dedans les sites
1100 d'enfouissement. On sait ce qui est paramétré, on a des suivis, mais ce qu'on ne sait pas encore, on ne peut pas le savoir.

1105 Ça fait qu'il faut être extrêmement prudent avec ces contaminants-là, puis j'ai vu, justement, dans le rapport 364, je porte votre attention là-dessus, vous regarderez, je ne me rappelle plus de la page, mais il y a une compagnie, c'est une compagnie ULC qui fait de l'enfouissement, je pense que c'est un site privé, c'est *Unlimited Liability Company*. Je pense que ça, ça peut peut-être avoir plus de potentiel pour prendre des responsabilités perpétuelles comme ceux d'un site d'enfouissement, ce type d'activité là.

1110 Je trouve que l'entreprise incorporée, pour gérer ça, ça ne fait pas de sens. Bien, ça n'offre pas de garantie perpétuelle pour la population, les gens en général.

1115 Il y a une autre forme juridique, en fait, qui est plus un véhicule juridique, qui est la fiducie d'utilité sociale. J'ai un petit peu étudié ça, je vais déposer un document en complément après mon mémoire. C'est un document du TIESS, en fait, qui a fabriqué ce document-là, puis ça explique vraiment un peu les fiducies, comment ça fonctionne. C'est un véhicule juridique qui serait super intéressant pour les sites d'enfouissement, en fait. Pas nécessairement pour le gérer, mais plus pour affecter le patrimoine.

1120 En gros, si on pouvait réussir à prendre les excédents pécuniaires du gestionnaire, puis de prendre une partie qu'on pourrait déterminer ce montant-là, puis dire « ce serait raisonnable, on va prendre 50 % ou 80 % ou 20 % », je n'ai aucune idée, je vous laisse le soin de regarder ça.

1125 En gros, si on prenait ces sous-là puis on les réinjecterait dans une fiducie d'utilité sociale qui permettrait d'atteindre les objectifs, c'est ça, l'idée. Pas une compagnie, ce serait juste un fonds qui permettrait de trouver des solutions pour réussir à vider le trou éventuellement, qui serait financé par, en fait, les activités passées puis les activités futures.

1130 Je pense qu'une compagnie qui gère un site d'enfouissement, qui fait je ne sais pas combien d'argent par année, ils pourront peut-être le déclarer sous scellé à vous, ils pourraient vous le dire, on n'est pas obligés de tout le savoir, mais si vous, vous le savez, vous allez pouvoir le comparer puis émettre des solutions, peut-être. Des recommandations.

1135 Donc, en gros, c'est ça. Puis un autre point que je voulais apporter, que je n'ai pas parlé dans mon mémoire, je ne sais pas ça fait combien de temps.

LE PRÉSIDENT :

1140 En fait, on aurait écoulé le temps et vous ne devriez pas nous présenter un point qui n'est pas dans votre mémoire, parce que là, on est ici pour avoir la... parce que nous, le document qui nous reste, c'est votre mémoire. Vous parliez tout à l'heure de déposer...

1145 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui. Il va vous rester aussi les DT, c'est pour ça que je veux en profiter pour en parler, mais en tout cas, je veux juste vite, vite, ça a rapport avec le projet. Il y a eu des recherches qui ont été faites. Ici, ça, c'est une zone, si je ne me trompe pas, c'est une tourbière ou un endroit boisé, c'est mixte, l'endroit où ils veulent enfouir les déchets.

Ils ont fait des recherches, c'était un lieu propice à ce qu'il y ait des salamandres à quatre orteils, qui sont protégées.

1155 Je vous demanderais d'être un petit peu pointilleux là-dessus. Regardez, voir, si c'était possible, vu que ça fait trois ans que le site a été vérifié par le promoteur, voir s'il ne pouvait pas y avoir d'autres études indépendantes qui seraient faites, parce qu'il paraît que c'est très, très, très, très dur à trouver, ça, une salamandre à quatre orteils, c'est vraiment tout petit, puis c'est vraiment important qu'on protège leur milieu. Donc, juste être sûr qu'on n'enfouit pas à cet endroit-là.

1160 Puis la réduction à la source, bien, on s'entend que tous les efforts, il faut qu'ils soient investis là-dedans. Donc, j'ai sauté pas mal de trucs que je voulais parler, mais en gros, ça résume pas mal mon mémoire.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, Monsieur Richard, je vous remercie beaucoup. On a lu votre mémoire avant de vous rencontrer. Intéressant. Vous soulevez des grandes questions, puis c'est des questions qui sont pertinentes. C'est clair.

1170 Quand on parle de prendre plus conscience des déchets qu'on génère, le fait que ça soit loin de notre vision et que ça ne nous incite pas à le faire ou même à y penser, on a trouvé très intéressantes les questions, à la limite, philosophiques que vous soulevez.

1175 Certaines sont en dehors du mandat de la commission, mais ça demeure quand même des questions importantes, et ça va certainement nourrir la réflexion de la commission, puis c'est ça qui est important, je pense, dans un mémoire, entre autres, comme le vôtre.

1180 On a aussi quelques questions plus spécifiques à vous poser. Moi, j'en ai une.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Vous mentionnez que vous voulez attirer l'attention de la commission par rapport à l'équité entre la partie collective et privée. Qu'entendez-vous par la partie collective et la partie privée ici? À quel acteur vous faites référence quand vous...

1190 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

1195 Je faisais référence, en fait, au gestionnaire du site, qui est Matrec, par rapport aussi, comment j'expliquerais ça... je trouve que quand le privé, en fait, externalise tous les profits, je comprends l'idée, c'est une idée de base d'une petite entreprise, je trouve que ça fait perdre la capacité des individus à collectivement se mettre ensemble pour créer les solutions de rechange, puis ça, je trouve que ça a un coût vraiment élevé qui n'est pas internalisé dans toutes les études d'impact, puis c'est super important.

1200 C'est comme si je disais qu'on se volait nous-mêmes notre capacité à gérer nos déchets. C'est comme, c'est de même que je le vois.

LE PRÉSIDENT :

1205 Parfait.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1210 C'est vraiment important d'en tenir compte de ça, parce que si on fait juste payer, puis on devient complètement des robots d'achat puis de vente, puis on n'est plus capables de se lier à l'acte qu'on fait. C'est plus ça.

1215 Puis la partie privée, puis vous savez que le gestionnaire du site, c'est un regroupement de la MRC, si je ne me trompe pas?

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait, oui.

1220 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

1225 Donc, en gros, ce gestionnaire-là, lui, il ne fait pas d'argent avec ça, pendant que l'autre côté, il y a une compagnie qui gère toute la flotte, puis l'argent rentre comme de l'eau, qui donne des bonnes conditions à leurs employés. Donc, il y a une équité par rapport à ça. Une iniquité, excusez.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends, oui. Bien, merci.

1230 Et puis ça répond à ma question. Le début de votre réponse répond bien à ma question, donc qu'est-ce qu'on peut considérer comme privé et collectif, et le sens dans lequel vous avez utilisé ces deux concepts-là. Donc, pour moi, ça me convient. Je vais passer la parole à mon collègue.

LE COMMISSAIRE :

1235 Bonjour.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1240

Bonjour.

LE COMMISSAIRE :

1245

(Inaudible), Monsieur Richard. Donc, au début de votre intervention, vous avez insisté sur le problème de l'endettement collectif.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1250

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1255

Dans la perspective d'un agrandissement du LET, il faut évidemment investir pour réaliser le projet, qui sont des sommes importantes.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1260

Effectivement.

LE COMMISSAIRE :

1265

Et j'aimerais vous entendre sur le fait que dans le cas qui nous occupe ici, cet investissement-là serait fait par l'entreprise privée, donc en quelque sorte, c'est elle qui s'endette et non pas l'organisation publique, la Régie intermunicipale.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1270

Concrètement, c'est ça. Alors...

LE COMMISSAIRE :

1275 Je vais poser ma question. Je vois que vous êtes prêt à répondre, c'est bien. Dans ce sens-là, est-ce que, dans le fond, on n'invite pas une forme d'endettement public pour réaliser un projet, alors que cette dette-là, elle est assumée par l'entreprise privée? J'aimerais vous entendre là-dessus, parce qu'il me semble qu'il y a un certain paradoxe dans...

M. ALEXANDRE RICHARD :

1280 Oui, je comprends. Au contraire, je pense que vu qu'on n'a pas... la première étape, je vous ai parlé d'internaliser le passif. c'est la première, ça.

1285 C'est sûr que si on ne tient pas compte de ça, ça a l'air d'être gagnant, si on regarde ça froidement, puis on dit « O.K., le privé investit, il va s'occuper de tout gérer ça ». En fait, il ne s'occupera pas de gérer ça. C'est comme si on investissait pour continuer à enfouir. Ce n'est pas pareil. Ce n'est pas un investissement.

1290 Le privé prend ses sous, O.K., l'investit pour créer le site. Par contre, le problème, on va l'avoir plus tard. Puis on va l'avoir plus tard parce qu'on va avoir à traiter ces résidus-là dans le futur, on va être pris avec, les générations futures vont être pris avec, mais surtout, maintenant, on perd notre... c'est là que l'endettement arrive. L'endettement, il n'est pas nécessairement pécuniaire. Un endettement de capacité de faire les choses. C'est surtout ça.

1295 Ça fait que là, c'est sûr que ce n'est pas de la comptabilité standard, on est d'accord. Si on regarde des colonnes de chiffres, l'argent ou le bitcoin ou je ne sais trop qu'est-ce qu'ils prennent pour calculer leur truc, je crois que c'est la monnaie canadienne qu'ils utilisent?

LE PRÉSIDENT :

1300 Dans le cadre du projet qui nous concerne, oui. C'est en monnaie canadienne.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1305 D'accord. Si on calcule des colonnes de monnaie canadienne, c'est sûr qu'on passe complètement à côté du sujet.

LE COMMISSAIRE :

1310 Donc, je comprends que la notion d'endettement que vous utilisez ici, il est lié à ce que vous considérez comme une perte de capacité de trouver des solutions pour la réduction. C'est ça?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1315 Exactement. Parce que cette réduction-là, à la source, va permettre d'éviter, à la source, pas juste... je pense que c'est combiné, pas juste le fait qu'on enfouit, aussi tous les impacts qui sont liés à la génération de tous ces détritrus-là.

1320 En fait, pour simplifier, toutes les entreprises, comme un collectif de générations de détritrus, on s'entend. C'est ça qu'on fait. Il faut changer ce paradigme-là, c'est pour ça que je parle d'endettement collectif.

LE COMMISSAIRE :

1325 Donc, j'imagine que ça s'inscrit plus dans le temps long que dans le temps plus court?

M. ALEXANDRE RICHARD :

1330 Oui. C'est dans le temps long, mais par contre, il y a urgence d'agir. Il faut qu'on commence maintenant.

LE COMMISSAIRE :

Absolument.

1335 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Pour internaliser maintenant le passif.

1340 **LE COMMISSAIRE :**

Mon autre question fait référence à une mention à la page 3. Vous suggérez qu' « *Énercycle et la population desservie par l'organisation développent des outils pour se débarrasser du fardeau de la dette.* » À ce moment-là, est-ce que vous parlez de la dette d'Énercycle, la dette financière, ou on parle d'endettement un peu comme vous en parlez maintenant?

1345

M. ALEXANDRE RICHARD :

1350 Principalement, la dette, je parle de notre dette, peut-être un peu notre addiction à jeter, on pourrait l'appeler comme ça, c'est notre dette qu'on a. La dette est dedans le site d'enfouissement, mais aussi, s'il y a quelconque dette, chacun d'entre nous ici qui a une dette limite ses capacités d'action. Ça, c'est sûr et certain.

1355 Parce que c'est sûr que si on est endettés, bien il faut qu'on utilise une grande partie de notre temps pour rembourser ces dettes-là. C'est du temps qu'on n'a pas pour développer des solutions de rechange ensemble.

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup. Ça répond à mes questions. Merci.

1360

LE PRÉSIDENT :

1365 Merci beaucoup, Monsieur Richard. Donc, on va certainement se pencher sur votre mémoire dans le cadre de notre analyse. Et comme je vous mentionnais tout à l'heure, même s'il y a certains éléments, pas tous, qui sont peut-être en dehors du mandat de la commission, ça va quand même nourrir notre réflexion, puis à ce niveau-là, c'est important.

Donc, vous soulevez des questions importantes. Donc, c'est ce que je voulais vous mentionner. Merci.

1370 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Merci à vous.

1375

M. JÉRÔME LAVOIE
CAP EXCAVATION (DM4)

LE PRÉSIDENT :

1380 Notre dernier intervenant va être monsieur Jérôme Lavoie, de l'entreprise CAP Excavation.
– Bonjour, Monsieur Lavoie.

M. JÉRÔME LAVOIE :

1385 (Coupure sonore) d'être un petit peu plus bref, et je pense que le *timer* est parti pas pire.

LE PRÉSIDENT :

1390 Excusez-moi, ça va aller. Comme je disais à notre intervenant précédent, on est quand même flexibles. Donc, allez-y, présentez-nous votre mémoire.

M. JÉRÔME LAVOIE :

1395 Bien, je veux remercier la commission de nous recevoir aujourd'hui. Je viens représenter CAP Excavation. Moi, je suis le directeur des opérations et de l'ingénierie chez CAP Excavation.

CAP Excavation, c'est une entreprise qui est là depuis 1969, qui a démarré à Cap-de-la-Madeleine, anciennement, qui a été fusionnée, en 2001, avec Trois-Rivières.

1400

Ça a été démarré, on va dire le père et la mère pour qui je travaille aujourd'hui, et puis il y a trois générations qui ont pris la main et les destinées de l'entreprise, mais toujours avec la même optique, c'est-à-dire de donner du service à leurs clients pour les rendre satisfaits, puis s'assurer de la continuité, aussi, de la relation d'affaires qu'on avait avec ces entreprises-là, ces clients-là.

1405

On est principalement dans le secteur privé au niveau de la clientèle. On fait quelquefois des clients publics, des donneurs d'ouvrage publics, soit des régies, soit des municipalités ou même le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et des ministères comme ça.

1410

Récemment, la troisième génération a pris la place au niveau de l'entreprise, malgré que les trois frères qui avaient l'entreprise au départ de leurs parents sont encore présents dans l'entreprise, mais pas à titre d'actionnaires nécessairement.

1415

Chez CAP Excavation, nous, nos principaux secteurs d'affaires, c'est les sites d'enfouissement de déchets et de matières contaminées. On a aussi tout le secteur agricole, les champs de canneberges, développement de champs de canneberges ou des secteurs qui sont similaires à ça.

1420

On a le secteur minier, où on va de temps en temps en Abitibi pour aller faire des fermetures de mines ou des réhabilitations de sites. On a aussi les usines papetières, principalement ici, à Trois-Rivières, chez Kruger, où on a des contrats avec Wayagamack et Kruger pour l'usine de Trois-Rivières. On fait aussi la gestion de sites de neige usée.

1425

CAP Excavation est une entreprise qui a innové beaucoup au fil des années. On a été très innovateurs, très inventifs au niveau des travaux, de réinventer la roue, ça a été la principale activité des trois frères qui ont fait grandir l'entreprise.

1430

Pour vous donner des exemples de ça, l'entreprise, initialement, en 1969, a été la première au Québec à faire du drainage agricole. Ça fait que l'idée d'innovation est un peu partie des parents pour s'inculquer, parce que les enfants étaient plus... ils avaient peut-être 15 ans à ce moment-là, mais ils travaillaient dans l'entreprise. Ils ont appris ça, mais ils nous ont inculqué ça à tout le monde, tous les employés au niveau de l'entreprise.

1435 Pour faire un petit portrait général, au niveau des sites, des LETS, LESC, tous les sites comme ça, on travaille chez Signaterre à Mascouche. On a travaillé chez Horizon Environnement ici, à Grandes-Piles, on travaille actuellement au parc Harmonie avec la Société de développement économique de Shawinigan comme gestionnaire du site. On a travaillé chez Gestion 3LB à Bécancour, chez Enfoui-Bec aussi, à Bécancour.

1440 On travaille actuellement pour Matrec à Champlain, nécessairement, notre présence d'aujourd'hui pour vous parler du projet. On travaille aussi pour Matrec à Granby, au site d'enfouissement qui est là-bas.

On a le Complexe Enviro Connexions, on est employés là-bas à l'année pour faire de l'excavation principalement. Notre entreprise n'est pas juste en excavation, bien que le titre soit assez explicite.

1445 On travaille aussi au niveau de la gestion des lixiviats, tout le réseautage des conduites de collecte, postes de pompage, ces choses-là, des systèmes de traitement.

1450 On travaille aussi au niveau de la collection des gaz, tout le réseau de conduites, développement de puits, ces équipements-là, collecte des condensats sur les sites. Ça fait qu'on a quand même une bonne gamme de services qui sont offerts tant au niveau de la construction qu'au niveau du support aux entreprises. Puis on est amenés dans différents projets à agir soit sur un ou plusieurs créneaux comme tels.

1455 Pour ce qui est du projet du LET de Champlain, CAP connaît quand même très bien le secteur : on est à côté. On a été à même de travailler régulièrement, depuis 2014, avec les gens de Matrec dans le développement et certains travaux correctifs qui ont eu lieu après la reprise par la Régie, dans le temps, qui s'appelle Énercycle aujourd'hui.

1460 On connaît très bien les intervenants qui sont associés aux opérations aussi, ainsi qu'à la gestion du site comme tel, pas juste les gens de terrain, mais aussi les gens de Matrec qui préparent les projets, qui nous demandent de l'expertise ou nos services à ce moment-là.

1465 On a contribué régulièrement à l'évolution du site, puis on peut témoigner des efforts qui ont quand même été très importants depuis la reprise de Matrec, pour être capables de régulariser beaucoup de situations, puis faire en sorte, aussi, de continuer le développement du site dans les limites qui étaient autorisées par le ministère de l'Environnement, du certificat d'autorisation, soit les limites de volume annuel ou les limites de disposition des volumétries, tout ça, puis des façons de construire aussi.

1470 On peut aussi témoigner que dans la recherche de l'amélioration du site aussi, les agrandissements, Matrec a quand même fait affaire avec des experts externes qui sont professionnels là-dedans, puis ils en ont eu plus qu'un, ils ne sont pas juste collés sur une firme de génie-conseil, pour donner un exemple. Ils ont quand même plusieurs firmes qui les supportent dans différentes occasions pour être capables de faire les plans et devis, ainsi que la surveillance.

1475 Ils sont très exigeants, c'est-à-dire qu'on n'a pas de marge d'erreur trop, trop, dans le projet, nécessairement à cause de la nature de l'intervention qu'on fait, puis de l'ouvrage qu'on construit. Également parce qu'on au bout du compte, eux autres vont avoir cet équipement-là une fois que nous autres, on va être partis.

1480 Ce n'est pas tout de construire, mais nous, comme on veut aussi une bonne relation avec nos clients, puis qu'ils nous rappellent une fois qu'on a passé, on s'arrange pour être capables de faire le travail comme ils souhaitent.

1485 Il y a beaucoup, beaucoup d'évaluations, d'analyses de laboratoire, de la supervision, de la surveillance qui est faite en cours de construction, puis après la construction, également.

1490 Puis encore aujourd'hui, on est à même de voir qu'il y a beaucoup de surveillance qui est faite sur le site. Il y a des petits travaux correctifs qui nous sont demandés pour aller corriger, par exemple, une conduite qui s'est déformée, puis s'assurer de son bon fonctionnement pour ne pas que ça crée des problèmes d'opération ni d'autres problèmes qu'on a entendus tantôt, avec les inquiétudes qui ont été mentionnées.

1495 Au niveau de l'opérateur comme tel puis du site comme tel, notre perception, je vous parle bien d'une perception, on n'a pas fait de sondage, mais ça semble être une entreprise qui est quand même acceptée dans le milieu.

1500 Moi, je connais des gens de Champlain qui en parlent quand même d'une façon correcte. Ils ont peut-être des inquiétudes. C'est sûr, s'il y a des journées où il y a, par exemple, des odeurs de gaz qui sont dans l'air, ça peut arriver de temps en temps, s'il y a des travaux, des opérations qui font qu'ils ont été obligés de faire des corrections, des choses comme ça, mais hormis ça, je n'entends pas de manifestation majeure sur ces points-là, puis les gens se disent quand même en sécurité à ce point de vue là.

1505 Au niveau de l'actif comme tel du LET, bien entendu, je ne viens pour prêcher pour la paroisse de CAP, je vous mentirais en vous disant qu'on est indépendants du projet, mais il reste que c'est quand même un actif pour la région, un actif pour nous. Malgré qu'on a beaucoup de clients, pour nous, Matrec, c'est un client qui est important, et de la façon qu'ils fonctionnent, c'est une façon dans laquelle on adhère, puis on est à l'aise aussi.

1510 Ça permet aussi de conserver l'expertise en Mauricie. On est une entreprise de la région, puis s'il y a des choses qui ne peuvent pas être faites par CAP Excavation, elles peuvent être faites par une autre entreprise de la région.

1515 Ça fait qu'à ce point de vue là, c'est quand même un actif important, puis on encourage beaucoup le développement de la nouvelle cellule dans ce sens-là.

1520 Matrec comme telle est quand même une entreprise qui cherche de l'innovation. On a construit, avec eux autres, une cellule dédiée pour les CRD. C'est quand même un projet-pilote qui est très intéressant puis qui semble porteur actuellement. Il va y avoir des essais dans quelque temps au niveau des gaz qui peuvent en sortir, des choses comme ça, pour s'assurer de la sécurité du site, de la viabilité du site aussi, s'assurer que le projet-pilote va aller de l'avant.

1525 Ceci étant dit, nous autres, on croit dans le projet, on appuie le projet. On pense que c'est un actif qui est très important compte tenu de la localisation du site qui est près de l'autoroute, qui est

en dehors des zones fortement urbanisées, les accès à l'autoroute sont faciles, c'est proche de Québec, c'est proche de Montréal.

1530 On considère que c'est quand même quelque chose qu'il faut appuyer et pour lequel on croit beaucoup, nous autres, chez CAP. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1535 Merci beaucoup, Monsieur Lavoie, vous avez été plus que dans les temps, donc ça, c'est très bien.

1540 En vous écoutant parler, j'ai trouvé ça intéressant, parce que ce n'était pas mentionné dans votre mémoire : contrairement au nom de votre entreprise, « CAP Excavation », vous faites beaucoup que ça. Donc, là, vous nous avez étalé une série de services que vous offrez. Ça va des conduites de gaz, ça va donc...

1545 J'ai une question qui n'était pas notée, même, dans ma grille de questions : dans les services que vous offrez aux LET, par exemple, y compris celui de Champlain, vous faites quoi dans ces LET-là? Est-ce que vous faites de la collecte de déchets ou est-ce que vous faites des travaux à l'intérieur des infrastructures des LET?

M. JÉRÔME LAVOIE :

1550 Nous autres, c'est principalement des travaux à l'intérieur. La collecte comme telle, on ne la fait pas parce que c'est les opérateurs qui vont la faire une fois qu'on va avoir installé, qu'on va avoir construit tout ce qui est requis.

1555 On donne quand même des conseils, parce que le fait d'avoir fait plusieurs sites, on voit comme les meilleurs coups de tout le monde, les meilleures approches, ça fait qu'on est capables d'amener, sans divulguer de secrets industriels, on est capables quand même d'amener des solutions à nos clients qui permettent d'améliorer les structures qui prévoient être construites.

1560 On est souvent en amont plutôt que juste soumissionnaires. On est souvent en amont à
collaborer s'il y a des questions, par exemple, d'un consultant qui n'est pas sûr de l'approche, qui
voit ça comme une montagne. Nous autres, notre force, c'est d'arriver puis dire « non, non, ce n'est
pas si pire que ça comme situation ». On est capables d'arriver avec une solution X, Y, puis ça fait
1565 que ça fait des projets qui sont assez économiques, qui rencontrent des exigences quand même
assez élevées au niveau de la construction puis du suivi par la suite, de l'opération par la suite.

LE PRÉSIDENT :

1570 Donc, vous ne faites pas juste des travaux, vous offrez un service d'expert-conseil dans un
sens, donc, pour la résolution de problèmes?

M. JÉRÔME LAVOIE :

1575 Exact. C'est ça. On est reconnus pour ça, pour être capables d'accompagner les clients puis
de donner une certaine forme d'expertise. On ne fait pas l'ingénierie pure, on laisse ça à d'autres.
On peut quand même accompagner nos clients, les ingénieurs, les firmes qui sont nommées sur ces
projets-là, pour les accompagner là-dedans, donner au moins notre avis. S'ils ne la prennent pas, ils
ne prennent pas, ce n'est pas plus grave que ça, mais on est présents pour ça.

LE PRÉSIDENT :

1580 Très bien, puis j'ai une question peut-être un peu plus technique à vous poser, c'était la
question que j'avais à vous poser : vous mentionnez, dans votre mémoire, que « *la valorisation des
CRD en projet de cellule dédiée – puis vous en avez parlé – permet un apport économique particulier
et porteur.* »

1585 Vous mentionnez aussi que « *Ce projet permet également de développer une connaissance
fine et une expertise significative* », ça aussi, vous nous en avez parlé, et entre autres via les sous-
traitants tels que « *CAP Excavation [qui] peuvent supporter ces projets et assurer l'ajout d'expertise
locale* », donc on vient d'en parler ensemble.

1590

Ma question, c'est : actuellement, il existe très peu de débouchés pour les résidus fins de CRD; est-ce que ça, c'est un enjeu pour votre entreprise actuellement? Donc, là, on parle d'une cellule dédiée, c'est un projet-pilote, mais là, est-ce que ça pourrait devenir un enjeu pour votre entreprise en termes...

1595

M. JÉRÔME LAVOIE :

Un enjeu économique pour nous?

1600

LE PRÉSIDENT :

Économique, oui, entre autres, oui.

M. JÉRÔME LAVOIE :

1605

Bien, ce n'est pas tellement un enjeu que plus une opportunité d'être capables d'accompagner nos clients, puis nous autres, à l'interne, de développer une certaine forme d'expertise complémentaire. Mais ce n'est pas exclu qu'une autre organisation ait le même souhait de traiter des CRD ou arrive avec une approche.

1610

Ça fait que c'est dans ce sens-là, pour nous, c'est intéressant, même à la limite être très important d'être capables de collaborer, d'accompagner notre client pour ce développement-là. Puis je vous dirais comme ingénieur, personnellement, il y a une certaine forme de curiosité, parce que quand même, c'est de quoi de nouveau, c'est de quoi qui semble intéressant, ça ouvre l'esprit à d'autres choses que juste faire des déchets pour des déchets.

1615

Ça fait que c'est dans ce sens-là où, pour l'expertise puis le développement de notre organisation, puis le développement chez Matrec aussi, ça peut être très intéressant.

1620

LE PRÉSIDENT :

1625 Parfait. Donc, écoutez, je trouve ça intéressant comme, je dirais, dynamique d'entreprise. Dernière question, ma simple curiosité : vous avez combien d'employés?

M. JÉRÔME LAVOIE :

1630 On travaille entre 100 puis 125 employés annuellement. Là, c'est en train de grossir tranquillement. J'ai nommé beaucoup d'entreprises qui sont clientes, elles ne nous demandent pas toutes des services en même temps, mais là, ça a tendance à grandir un peu, parce qu'ils nous demandent un peu plus de services.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Et là, vous êtes établis à Champlain, donc...

M. JÉRÔME LAVOIE :

1640 Là, nous autres, on est à Saint-Maurice. Quand vous passez le long de l'autoroute, direction Québec, vous voyez une grosse pancarte « Cap-Rouge », comme sur le mémoire : c'est nous autres.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., c'est bon. Bon bien écoutez, je trouve ça très intéressant. Donc, je vais passer la parole à mon collègue, mais donc, j'ai appris des choses aujourd'hui. Donc, intéressant. Bien noté.

1650 **LE COMMISSAIRE :**

Bonjour.

1655 **M. JÉRÔME LAVOIE :**

Bonjour.

1660 **LE COMMISSAIRE :**

Je vais profiter du fait, effectivement, que vous avez mentionné que vous travaillez dans différents LET, vous avez des clients qui sont autres, évidemment, que Matrec, pour vous poser des questions.

1665 On a parlé un petit peu plus tôt, dans la journée, de bonnes pratiques.

M. JÉRÔME LAVOIE :

Oui.

1670

LE COMMISSAIRE :

1675 J'aimerais que vous me donniez quelques exemples de ce que vous observez dans les pratiques au LET de Champlain qui sont, comment je pourrais dire, des pratiques plus avancées ou meilleures, en fait, qu'on peut voir dans... je ne vous demande pas de nommer d'autres clients ni de faire une analyse comparative, mais est-ce qu'il y a des choses que vous observez en termes de bonnes pratiques sur le LET de Champlain, vous nous diriez « bien, j'aimerais ça que mes autres clients fassent pareil »?

1680 **M. JÉRÔME LAVOIE :**

Bien, je vous dirais la première chose qu'on remarque, c'est un intérêt soutenu pour chercher les problèmes ou chercher les solutions aux problèmes.

1685 Pour donner un exemple, on a une conduite de gaz, actuellement, de transit de gaz, parce qu'ils font de l'aspiration, ils font la collecte comme ça. Bon, il y a un petit bout de conduit qui s'est

affaissé. Ils ont passé des caméras dedans, ils voient qu'il y a de l'eau. Le condensat s'est concentré à un endroit.

1690 Ils vont demander immédiatement des correctifs. Ce n'est pas quelque chose qu'ils vont s'apercevoir, mettons, aujourd'hui, puis ils vont les traiter dans deux ans. Ils veulent qu'on règle ça immédiatement.

1695 Puis des fois, ça va souvent d'une garantie, mais ça peut être nous autres qui l'a fait, parce que ça reste vivant, ça, un site de cette nature-là, ça va s'affaisser, tout ça. Bon, bien, ils vont vouloir les corriger tout de suite.

1700 Si ça a un lien avec notre contrat puis ça a été fait il y a plusieurs années, ils vont quand même nous le demander ou ils vont demander à quelqu'un d'autre, ce n'est pas exclusivement nous autres avec qui ils vont faire affaire.

1705 Ils ont installé deux trappes à condensat, qu'on appelle. C'est comme des petits puits de pompage, dans le fond, de collecte. Tout le condensat puis les eaux de condensation des conduites de gaz sont concentrés à deux points, puis là, il y en a un troisième. C'était nouveau pour le site, il n'y en avait pas dans les phases antérieures, on les a installés voilà trois ans. Là, ils font un suivi régulier, savoir est-ce que ça fonctionne, est-ce que c'est mieux que ce qu'on avait avant.

1710 Ils changent leurs pratiques. S'ils voient l'approche qu'ils avaient voilà trois ans, de mettre une vanne à tel endroit ou de mettre une pompe à tel endroit, ce n'est pas viable parce que la nature des lixiviats sont trop corrosifs ou sont trop pleins de matières fines, puis ça se colmate, ce n'est pas entretenable, ils vont changer d'approche. Ils vont faire changer les plans. Ils ne sont pas tout le temps sur le même *template*.

1715 Puis les gens sur place, les opérateurs sur place sont très bien accompagnés, parce que dès qu'il y a un problème là, c'est des gens de Chicoutimi qui viennent. J'ai des gens de Québec, de Montréal qui vont venir, on se fait une rencontre sur le site, ils vont aller voir, ils vont expertiser, ils vont demander à d'autres experts de venir les aider.

1720

Ça fait que c'est des gens qui sont assez proactifs, ils sont assez innovateurs dans le sens qu'ils ne se fient pas que ça marche ailleurs, il faut qu'ils essaient aussi chez eux, voir est-ce que ça convient. Si ça ne convient pas, ils changent, ils vont chercher quelque chose de mieux. Ils vont chercher dans la littérature, ils ont quand même beaucoup de support là-dessus, aussi.

1725

C'est ce qu'on constate à Champlain malgré l'envergure du site. Ce n'est quand même pas un gros site, on fait affaire à... chez Complexe Enviro Connexions à Montréal, c'est monstrueux comparé à Champlain.

1730

Puis ils travaillent très fort. Je trouve qu'ils ont une équipe sur place, aussi, qui maîtrise beaucoup leur site, ils ont une connaissance fine de leur site. Ça, ça aide beaucoup, aussi, quand on vient pour faire des interventions.

Puis ils n'attendent pas. Ils ont des préoccupations, ils en parlent immédiatement. Même si c'est pour quelque chose dans trois ans, on est régulièrement sollicités sur ces éléments-là.

1735

LE COMMISSAIRE :

Très bien, ça me donne assez de matière. J'ai une deuxième question : est-ce que votre entreprise a de l'expertise dans les murs de bentonite, par exemple? Est-ce que c'est quelque chose que vous faites?

1740

M. JÉRÔME LAVOIE :

Certainement. Oui.

1745

LE COMMISSAIRE :

On en a parlé un petit peu, de ces structures-là.

1750

M. JÉRÔME LAVOIE :

Oui.

1755 **LE COMMISSAIRE :**

Qu'est-ce qui est important pour la durabilité à long terme de ce type de mur de bentonite?

M. JÉRÔME LAVOIE :

1760

Le secret est dans la recette. Parce qu'on parle d'un mur de bentonite, mais ce n'est pas composé que de bentonite. Il va y avoir de l'argile localement prise, ça fait qu'on s'assure d'avoir une certaine homogénéité de matériaux, avec les matériaux en place. Il faut récupérer du sable, aussi.

1765

Ça fait qu'il y a une recette qui va être la recette de Champlain, qui va être à développer, attestée par des experts, une équipe d'experts, puis qui va faire des analyses, savoir est-ce que la viscosité va être bonne, est-ce que les liens... c'est comme la madame parlait tantôt, de comment que c'est lié, est-ce que ça va tenir. Ça, le secret va être d'abord là-dedans.

1770

À la suite de ça, ça reste un ouvrage de construction qui est particulier, parce qu'on creuse une tranchée verticale, très peu large, puis ce qui fait que les parois ne s'écroulent pas, c'est la matière bentonitique qu'on va y insérer au fur et à mesure.

1775

Ça fait que c'est quelque chose qui se développe *in situ*, qui fait en sorte de s'ancrer dans l'argile existante sur une certaine profondeur, ça peut être un mètre, deux mètres. Ça fait qu'on vient vraiment ancrer ce mur-là, puis il est comme coincé.

1780

Ce n'est pas un élément structural, je peux abonder un peu des propos qu'on a entendus antérieurement. Par contre, une fois que c'est figé là, ça peut être apparenté à une structure. Parce qu'il n'y a rien qui va faire bouger ça. Même un tremblement de terre, je ne suis pas sûr que ça le déferait, parce que c'est bien ancré dans le sol, c'est bien ancré au niveau de l'argile, les fondations, puis on en a déjà fait antérieurement, on pense en faire pendant le futur, dans des projets, parce

qu'on a plusieurs demandes à ce niveau-là. Puis c'est quelque chose qui, quand on construit, nous autres, on le voit s'il est bien fait.

1785

On parle, c'est pour empêcher les eaux de lixiviat de contaminer l'environnement, mais c'est aussi pour empêcher l'environnement de venir contaminer l'intérieur des cellules, parce qu'il y a de l'eau souterraine, quand même, à bien des endroits.

1790

LE COMMISSAIRE :

Puis une question de suivi là-dessus : est-ce que ça vous est déjà arrivé d'avoir à réparer une défaillance dans un mur de type-là [phon.]?

1795

M. JÉRÔME LAVOIE :

Oui. Oui, oui.

LE COMMISSAIRE :

1800

Et, c'était dû à quoi, particulièrement?

M. JÉRÔME LAVOIE :

1805

Des fois, c'est parce qu'il y a eu des travaux à proximité, à l'extérieur, par exemple. Des fois, c'est parce qu'ils avaient de la difficulté initialement à le construire, puis ça a été un point de faiblesse.

1810

Mais ça, ça se voit assez rapidement. Je veux dire, quand tu creuses ta cellule, s'il y a un défaut, tu vas le voir, il va y avoir résurgence immédiatement. Tu vas voir que l'eau souterraine ne s'en ira pas, elle va continuer de s'en venir. Puis là, il peut y avoir dégradation de la structure au complet, il peut y avoir effondrement si on laisse aller ça.

Ça fait que c'est des choses que tu visualises rapidement, puis on n'a pas besoin nécessairement d'être à côté du mur, faire une excavation à proximité. On peut être 200 mètres,

1815 300 mètres plus loin, sur une nouvelle cellule, puis il arrive de l'eau souterraine : c'est sûr qu'il y a de quoi qui ne marche pas quelque part.

Ça fait que c'est des éléments qui vont nous donner des indices qu'il y a une mauvaise construction comme telle

1820 Puis dans la façon de construire aussi, on a certaines vérifications à faire de notre côté, s'assurer que le mélange, la recette, s'est rendue au bon endroit, ça a suivi comme il faut. Il y a beaucoup de vérification qui est faite, puis ça, c'est le genre de projet où tu as 8, 10, 15 casques blancs autour du trou, puis il y en a rien qu'un qui travaille.

1825 Si je peux faire une image, au niveau de l'assurance qualité, ça va ressembler à ça.

LE COMMISSAIRE :

1830 C'est bien. Ça répond à ma question, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1835 Merci beaucoup, Monsieur Lavoie. Donc, c'est très intéressant. J'imagine que quand vous parlez de la paroi de bentonite qui est prise entre des structures qui vont la retenir, est-ce que ce serait un peu, je ne sais pas si vous connaissez la construction des digues et barrages à la Baie-James, le barrage Robert-Bourassa, c'est comme ça, dans le fond, c'est un...

M. JÉRÔME LAVOIE :

1840 Ça doit ressembler à quelque chose comme ça.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a un bouchon, au centre, d'argile qui est retenu par du gravier.

M. JÉRÔME LAVOIE :

1850

Oui. Peut-être la petite nuance qu'il y a par rapport à quelque chose comme ça, c'est qu'on va excaver, on va vraiment laisser le sable en place, puis on va aller chercher l'argile dans une excavation peu large, mais profonde, puis après ça, le matériel, lui, il va prendre la place naturellement.

1855

Le truc, c'est de bien s'assurer de bien excaver. Une fois qu'on a fait ça puis que la recette est bonne, normalement, on est à 99 % de succès là-dessus. Il ne devrait pas y avoir vraiment de problème.

1860

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Bien, écoutez, je vous remercie beaucoup. Donc, les assurances qu'on a eues vont nous avoir permis d'éclaircir un certain nombre de points, puis c'est ça qu'est l'objectif de nos rencontres.

1865

M. JÉRÔME LAVOIE :

Je vous remercie beaucoup. Bonne chance pour la suite.

1870

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'était la dernière intervention de l'après-midi et il n'y a pas eu de personnes qui se sont manifestées pour des interventions spontanées.

1875

RECTIFICATION DE M. STÉPHANE COMTOIS
ÉNERGYCYCLE

1880

Donc, on va passer maintenant à la période des rectifications. Et là, je vois que monsieur Comtois voudrait intervenir en premier lieu, et après, je pense que monsieur Laliberté va nous présenter des rectificatifs.

1885

– Alors, bonjour, Monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1890

Rebonjour.

LE PRÉSIDENT :

Je vous cède la parole.

1895

LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

1900

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, c'est à propos des commentaires qu'on a entendus hier, surtout, sur les précisions à avoir sur ce qui va se passer en postfermeture. Il y avait des préoccupations là-dessus, et malgré les réponses qu'on a données sur le document qui a été déposé ce matin, on voulait rappeler une chose qui bien, bien importante.

1905

Il y a trois niveaux de responsabilité différents par rapport à la postfermeture. Il y a avant, qui est surtout la responsabilité de Matrec. Matrec fait les contributions au fonds de postfermeture. Ces fonds-là sont réajustés, réévalués aux cinq ans. La réévaluation est analysée par le ministère de l'Environnement, et c'est aussi toujours selon les règles que le ministère de l'Environnement nous

1910

donne au niveau de ça.

1915 Chez-nous, une fois que ça va être fait, donc on tombe en postfermeture, bien nous, notre travail, ça va être justement de prendre ces fonds-là, s'assurer sur les 30 ans à venir que le site va continuer à être géré sur tous ses genres d'opérations : l'entretien, l'entretien au niveau, naturellement, du site, l'entretien au niveau des conduites, du biogaz, du lixiviat, et, naturellement, le traitement des eaux, et de continuer à faire tous les suivis environnementaux que nous demande le ministère de l'Environnement.

1920 Et ce qu'il ne faut pas oublier aussi, c'est qu'une fois que le fonds va être, tout à la fin, on a quand même, même s'il n'y a plus d'argent dans le fonds, la responsabilité de continuer l'entretien et la pérennité de ce site-là.

1925 Et ce qu'il ne faut pas oublier aussi, c'est que le troisième niveau de validation reste le ministère de l'Environnement, qui, lui, tout au long de la gestion, pendant qu'on nourrit le fonds de fermeture et après, bien, vérifie continuellement que les fonds sont suffisants, que l'argent va être attribué de la bonne façon. Même pendant la postfermeture, il doit autoriser nos dépenses pour s'assurer qu'on les dépense, naturellement, qu'on retire l'argent à bon escient. On doit revoir à tous les cinq ans, d'ailleurs, un plan quinquennal du genre d'entretien qu'il va falloir qui soit fait.

1930 Ça fait qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur les responsabilités, que ce soit de Matrec, de nous ou encore du ministère de l'Environnement sur la gestion postfermeture, une fois qu'elle aura lieu. Voilà.

1935 La deuxième petite validation, c'est qu'il y a des gens, beaucoup, qui ont parlé de ce qu'on pourrait faire après avec le site d'enfouissement.

1940 Il y a effectivement une série de listes de toutes sortes de choses qui ont été faites : il y a eu des golfs qui ont été faits, il y a de l'agriculture qui a déjà été faite, il y a possibilité d'installation de panneaux solaires.

Énercycle était préoccupée naturellement par ça, parce qu'en plus du site de Champlain, on a le site de Saint-Étienne-des-Grès qu'on a à s'occuper, et ça fait partie, effectivement, de ce qu'on

1945 doit faire avec un site d'enfouissement une fois qu'il est à capacité, que des tassements ont été faits et qu'on ne peut pas les utiliser à autre chose qu'un usage futur.

Mais c'est des choses qu'on regarde éventuellement, et effectivement, ce n'est pas un souci pour nous. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1950 Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Comtois.

1955 **RECTIFICATION DE M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ
MATREC**

LE PRÉSIDENT :

1960 Donc, je vais maintenant donner la parole à monsieur Laliberté, de Matrec/GFL.

M. JEAN LALIBERTÉ :

1965 Donc, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. J'aimerais apporter un rectificatif, en fait, à une intervention qui est survenue plus tôt aujourd'hui de la part de madame Isabelle Lévesque.

1970 Il y a certains éléments qui ont été amenés dans sa présentation. Il y en a deux auxquels je pense, présentement, qui ont été portés à l'attention, en fait, du BAPE dans une lettre datée du 2 juin dernier.

Donc, je vais vous en lire les extraits pour supporter, en fait, les rectificatifs en question. Donc, le premier concerne la recommandation de madame Lévesque concernant l'utilisation du rapport Ouranos dans la prise en compte des changements climatiques, puis du choix, en fait, d'une pluie

1975 pour la conception des ouvrages. Donc, dans la lettre de SNC-Lavalin, on dit :

1980 « Comme mentionné dans le rapport technique préparé par Tetra Tech, daté du 25 avril 2022, les recommandations du rapport Ouranos ainsi qu'une augmentation de 18 % des précipitations selon les changements climatiques anticipés ont été prises en compte dans la conception. »

Donc, ça, c'est un premier élément. Donc, les recommandations du rapport Ouranos ont été prises en compte.

1985 Le deuxième concerne les facteurs de sécurité. Donc, c'est un point qui avait été souligné par madame Lévesque lors de la première séance d'information, et puis j'aimerais lire, en fait, la réponse de SNC-Lavalin à cet effet-là. SNC-Lavalin qui, en passant, est la firme de consultants qui a été retenue, c'est nos experts en géotechnique qui ont été retenus pour faire la conception du fonds d'excavation. Donc, la réponse se lit comme suit :

1990 « Aucune simulation de la stabilité des pentes d'excavation avec un facteur de sécurité de 1.0 n'a été retenu pour les fins de conception de l'excavation du LET. Nous ignorons d'où madame Lévesque tient ces chiffres.

1995 Dans le rapport d'étude géotechnique et hydrogéologique, à la section 10.3.3 soumis pour l'étude d'impact sur l'agrandissement du LET de Champlan, 10 scénarios d'aménagement des pentes et du niveau du fonds des cellules ont été présentés aux figures 1 à 10.

2000 Il est indiqué que les analyses montrées aux figures 1 et 2 – donc ça correspond au facteur de sécurité de 1.1 et 1.2 – ne respectent pas les facteurs de sécurité minimaux recommandés et n'ont donc pas été retenues pour la conception des pentes du LET. Les analyses montrées aux figures 3 à 10, avec des facteurs de sécurité variant de 1.3 à 1.7, sont jugées acceptables, mais seules recommandées sont présentées au tableau 25 du rapport avec un facteur de sécurité à court terme de 1.3 et, à long terme, de 1.5 à 1.6. »

2005 Donc, l'utilisation d'un facteur de sécurité de 1.0 est quelque chose d'erroné, puis évidemment, on va poursuivre, on va regarder, en fait, la vidéo quand elle sera disponible, il est possible qu'on

apporte d'autres compléments, d'autres rectificatifs, en fait, à l'intervention de madame Lévesque, mais à brûle-pourpoint aujourd'hui, c'est les deux pour lesquels on souhaitait apporter un rectificatif maintenant.

2010

LE PRÉSIDENT :

Oui, parfait. Merci beaucoup, Monsieur Laliberté. Donc, vous devez faire référence non pas à une vidéo, mais au verbatim des échanges, j'imagine.

2015

M. JEAN LALIBERTÉ :

Oui. Bien, le verbatim ou la vidéo qui va être disponible...

2020

LE PRÉSIDENT :

La vidéo de la présentation en ligne de madame Lévesque sera...

– Ça va être disponible?

– Bon. Voilà. Voyez-vous, c'est...

2025

M. JEAN LALIBERTÉ :

On a jusqu'au 21 pour présenter les rectificatifs.

2030

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait. Tout à fait. Et ça, ça complète votre rectification d'aujourd'hui?

M. JEAN LALIBERTÉ :

2035

Oui. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2040 Parfait. Donc, je vous remercie beaucoup.

À ce stade-ci – merci beaucoup, Monsieur Laliberté –, je dois annoncer la fermeture du registre.

2045 Et aussi, je voulais savoir, Monsieur Comtois, si vous avez mentionné que vous aviez déposé votre rectification écrite ou que vous alliez la déposer? O.K., parfait. Donc, vous remercie de cette précision-là.

2050 Maintenant, c'est ce qui met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des audiences au bureau municipal de Champlain, ainsi que sur le site Web et au bureau du BAPE.

2055 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit, comme on vient de le mentionner, auront jusqu'au 21 juin à 16 h pour le faire.

2060 Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Rachel Sebareme, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, car, à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez le délai, parce que dépassé un certain délai, ça devient difficile de considérer certains documents dans le cadre de notre analyse.

2065 Donc, la commission, à ce stade-ci, la commission d'enquête va poursuivre ses travaux et son rapport va être déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 15 septembre prochain.

2070 Important, aussi, toujours, de rappeler que parallèlement à l'analyse du projet qui est faite par la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'environnement procède à sa propre analyse environnementale, qu'il est en train de faire actuellement, et c'est à la lumière de ces deux rapports, donc le rapport que va déposer le BAPE et le rapport que va déposer les fonctionnaires responsables de l'analyse du projet, du ministère de l'Environnement, que le ministre de

l'Environnement va faire sa recommandation. Donc, c'est à partir de ces deux rapports-là, et sa recommandation, il la fait au Conseil des ministres.

2075 Donc, la décision d'autoriser ou non le projet ou de l'autoriser sous certaines conditions appartient ultimement au Conseil des ministres et non au BAPE.

2080 En terminant, nous tenons à exprimer toute notre appréciation aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux et qui ont participé en posant des questions, dans la première partie de l'audience publique, et en déposant un mémoire ou en s'exprimant en séance publique, dans la deuxième partie de l'audience publique.

Soyez certains que vos interventions vont être de nature à nourrir les réflexions de la commission d'enquête dans son analyse du projet.

2085 Nous remercions également les personnes-ressources, s'il y en a ici aujourd'hui, mais ils nous entendent peut-être, ainsi que l'initiateur du projet, pour leur collaboration pendant cet exercice démocratique qui est très important pour la société.

2090 Sur ce, je vous souhaite une très bonne fin de journée. Merci beaucoup.

2095

2100

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers

numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

2105

ET J'AI SIGNÉ :



Marie-Claire Pinet, s.o.

2110